



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-36 PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT

Le Maire de la commune de Roinville,

Vu les articles L2122-18 et L2122-20 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté n°2020-33 en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Caroline SABATIER, Maire Adjoint pour la délégation « finances »,

ARRÊTE

- Article 1 :** La délégation donnée à Madame Caroline SABATIER par l'arrêté susvisé est rapportée.
- Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché directement à la Mairie – 2 rue Général de Gaulle – 91 410 ROINVILLE.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Roinville, le 29 juin 2021,

Le Maire,
Guillaume BELLINELLI.

